



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUILLET 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS  
MASINI

**2013\_A115**

**OBJET : Aménagement de l'espace - Mise en œuvre du projet Henri Fabre - Lancement de l'étude déplacements sur le périmètre d'influence de l'aéroport et du projet Henri Fabre**

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DEVESA Brigitte donne pouvoir à LOUIT Christian - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Helliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MOYA Patrick donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** AMAROUCHE Annie - BERENGER Patrice - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GARNIER Eliane - GERARD Jacky - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MALLET Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

**Secrétaire de séance :** Yannick DECARA

**Monsieur Loïc GACHON** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 18 JUILLET 2013**

Rapporteur : Madame le Président  
Co-rapporteurs : Jean-Claude PERRIN  
Jean CHORRO  
Roger PELLENC

**Thématique : Aménagement de l'espace**

**Objet** : Mise en œuvre du projet Henri Fabre – Lancement de l'étude déplacements sur le périmètre d'influence de l'aéroport et du projet Henri Fabre  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Henri Fabre, le Comité de Pilotage du 11 février 2013 a validé la nécessité de lancer une étude de déplacements sur le périmètre élargi de l'aéroport et du projet Henri Fabre. Cette étude doit permettre d'analyser les flux existants et futurs en fonction du développement projeté du secteur, proposer des solutions d'optimisation des réseaux existants et anticiper sur les besoins à venir dans le cadre du projet Henri Fabre, et ceux des communes.

Le coût estimé de l'étude est de 200 000 €, financé à hauteur de 50 % par la Communauté du Pays d'Aix et 50% par la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

## **Exposé des motifs :**

### **1 – Le contexte : le projet Henri Fabre**

Le projet Henri Fabre, lancé à l'initiative de l'Etat et des partenaires privés (pôle Pégase, Eurocopter,...), a pour objectif de créer les conditions favorables à l'accueil des entreprises du secteur aéronautique sur le territoire.

Il a débuté en juillet 2012 avec une organisation en 4 groupes de travail :

- GT1 : technocentre. Il est constitué de 3 sous-groupes (mécanique, matériaux et procédés du futur, services avancés à l'industrie, formation)
- GT2 : relations Grands Comptes / fournisseurs dans une logique d'entreprise étendue
- GT3 : offre territoriale étendue
- GT4 : stratégie générale Henri Fabre

Les travaux réalisés dans ces groupes sont ensuite soumis aux validations du comité de direction puis du comité de pilotage coprésidé par Monsieur le Préfet Hugues PARANT et Monsieur SAPORITO, Directeur Général Exécutif d'Eurocopter.

### **2 - Les travaux du Groupe de travail « offre territoriale »**

La CPA participe aux travaux du GT3 « offre territoriale » qui identifie quatre thèmes d'études :

- 1/ les transports en commun et les infrastructures – chef de file : CG13 et MPM
- 2/ les autres offres foncières économiques et le support du technocentre Henri Fabre – chef de file : MPM
- 3/ l'aménagement du quadrant sud-est de l'Etang de Berre et la problématique du logement de ses actifs – chef de file : Etat (DDTM 13)
- 4/ l'offre foncière et les aménagements du secteur Aymards/Couperigne/Estroublans – chef de file : CPA

Ces groupes de travail se sont réunis régulièrement depuis septembre 2012.

Lors du comité de pilotage de 11 février dernier, les partenaires se sont accordés sur les décisions suivantes :

- concernant le volet économique, au sein de la CPA, les zones d'activités des Sybilles sur les Pennes Mirabeau, la Couperigne et à long terme les Estroublans, ont été identifiées comme intéressantes pour le projet ;

- en matière de transports, la priorité a été donnée à la Gare des Aymards, à l'optimisation des transports en commun, et aux projets favorisant l'accessibilité des zones d'activités de Marignane ;
- des études de déplacements et d'aménagement d'ensemble doivent être lancées pour garantir la cohérence de l'action publique.

### 3 – L'étude pilotée par la CPA

Dans le cadre de l'étude lancée par la CPA sur le secteur Aymards – Couperigne – Estroublans, les travaux réalisés par le cabinet Elan ont mis en évidence les besoins de compléments d'informations sur certains points liés aux déplacements sur le secteur d'étude, en particulier sur les points suivants :

- dimensionnement des voiries de desserte de la gare
- création de nouveaux accès sur la RD 20 pour relier la gare
- reconfiguration de l'échangeur de l'aéroport
- création d'un giratoire en sortie de la RN 113
- calibrage des parkings et du pôle d'échanges

Lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 5 juin dernier, il a été acté qu'une étude déplacements sur le périmètre d'influence de l'aéroport et du projet Henri Fabre serait conduite en co-maîtrise d'ouvrage par la Communauté du Pays d'Aix et la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

### 4 – L'étude déplacements

Cette étude doit permettre de définir les mesures à adopter et les investissements à réaliser pour répondre à la problématique offre/demande et anticiper les futurs besoins, dont ceux liés au projet Henri Fabre, résorber les points durs et optimiser l'ensemble du système (offre en transports en commun, stationnement, réseau viaire).

Sur la base du recensement des projets d'aménagement sur le secteur à court, moyen et long terme qui sera réalisé en collaboration par l'AGAM et l'AUPA, il s'agit de lancer une consultation pour désigner un prestataire dont les missions seront les suivantes :

- analyse des besoins et des flux de déplacements tous modes confondus, en l'état actuel et en fonction des projets identifiés, afin de mettre en évidence les points durs, les contraintes au regard de la capacité de ce territoire à se développer.

- proposition de solutions afin d'améliorer l'offre existante et d'absorber les nouveaux flux liés aux aménagements projetés, et dimensionnement des infrastructures nécessaires.

La CPA a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Le montant prévisionnel est de 200 000 € financés à parité entre la CPA et MPM.  
Les crédits seront pris sur la ligne budgétaire de fonctionnement 824-617.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-5 ;

VU l'avis de la Commission Spéciale Aménagement du territoire – Développement Economique – transports en date du 09 juillet 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 18 juillet 2013 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de déplacement sur le périmètre d'influence élargi de l'aéroport et du projet Henri Fabre ;
- **SOLLICITER** Marseille Provence Métropole pour financer cette étude en complément de la CPA à hauteur de 50% ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses d'études seront imputées sur la ligne budgétaire de fonctionnement 824-617 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que les recettes issues de la participation de MPLM seront créditées sur la ligne 7788 ;

**OBJET : Aménagement de l'espace - Mise en œuvre du projet Henri Fabre - Lancement de l'étude déplacements sur le périmètre d'influence de l'aéroport et du projet Henri Fabre**

Vote sur le rapport

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Inscrits                     | 144 |
| Votants                      | 117 |
| Abstentions                  | 0   |
| Blancs et nuls               | 0   |
| Suffrages exprimés           | 117 |
| Majorité absolue             | 59  |
| Pour                         | 117 |
| Contre                       | 0   |
| Ne prennent pas part au vote | 0   |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

24 JUL. 2013